



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE N°106/2026

Certification des PMAG – Zones Sud, Est et Nord : Le CSPPP certifie encore un gain de 44,4 millions USD en faveur de l'Etat congolais pour le second semestre 2025

Alors que la zone Ouest a réalisé un gain de 22.311.802,43 USD au quatrième trimestre 2025, le Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers (CSPPP) a certifié, une fois de plus, le jeudi 19 février 2026, un gain global de 44.434.356 dollars américains (USD) de l'État congolais sur les sociétés pétrolières opérant dans les zones de consommation Sud, Est et Nord du pays pour le second semestre 2025.

Les gains ainsi certifiés traduisent une évolution significative dans la dynamique de gestion des Pertes et Manques à Gagner (PMAG) dans les zones de consommation concernées. Ils confirment les progrès enregistrés en matière de maîtrise et de transparence des mécanismes de suivi, évaluation et accompagnement des sociétés pétrolières aval.

S'exprimant au nom des opérateurs pétroliers des zones Sud, Nord et Est, le Président de la Commission des hydrocarbures de la FEC/Haut-Katanga, Joseph Twite Maloba, a salué l'évolution du processus de calcul : « *Nous sommes contents de ces résultats. Nous sommes dans un jeu gagnant-gagnant et, actuellement, c'est le gouvernement qui détient une créance sur nous, les pétroliers. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous pensons que les travaux doivent se poursuivre dans cet élan de transparence et de paiement rapide des PMAG.* », a-t-il déclaré.

Présent à cette session, le Coordonnateur du Comité de Réglementation des Prix des produits stratégiques (CRP), a rappelé les orientations du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie nationale, le Professeur Daniel Mukoko Samba, axées sur la détermination de justes prix, de justes gains et de justes pertes et manques à gagner.

L'objectif du Gouvernement dans ce secteur demeure la préservation du pouvoir d'achat de la population et la rationalisation des dépenses de l'Etat pour atteindre les

équilibres économiques fondamentaux dont les directives pertinentes sont données par Son Excellence Monsieur le Président de la République Felix Antoine Tshisekedi.

D'une manière générale, l'année 2025 marque un tournant décisif dans la détermination des pertes et manques à gagner en produisant grâce aux réformes engagées des gains en faveur de l'État Congolais.

Ces résultats encourageants résultent du renforcement continu de la gouvernance du secteur pétrolier, fondée notamment sur l'utilisation de paramètres techniques certifiés, une coordination interinstitutionnelle accrue et une traçabilité renforcée des données économiques.

Ont pris part à ces travaux les représentants de la Présidence de la République, de la Primature, des Ministères de l'Économie nationale, des Hydrocarbures, des Finances et du Portefeuille, ainsi que les représentants de la profession pétrolière et des institutions concernées dont la Banque Centrale du Congo (BCC).

Fait à Kinshasa, le 19 février 2026

Cellule de communication/ECONAT